

amiquébec

Agir contre la maladie mentale
Action on mental illness

ans
years
40
1977-2017

Conseil consultatif/ Advisory Board

M^e Sylvain Carpentier
M^e Christopher Deehy
Remi Quirion, PhD, FRSC, C.Q.
M^e Marilyn Piccini Roy
Warren Steiner, MD, FRCPC

Conseil d'administration/ Board of Directors

Présidente/President
Donna Sharpe

Vice-présidente/Vice President
Joanne Smith

Trésorier/Treasurer
Henry Olders

Secrétaire/Secretary
Anne Newman

Président sortant/
Immediate Past President
Norman Segalowitz

Jean Claude Benitah
Anna Beth Doyle
Joyce Cohen
Nunzio Colannino
Guy Dumas
Rosalie Fagen
Judy Gold
Carol Plathan
Michael Polak
Judy Ross
Lynn Ross
Mike Truesdell

Membres émérites/ Members Emeritus

Elva Crawford
Renée Griffiths
Queenie Grosz
Rachel Hoffman
Sylvia Klein
Lorna Moscovitch
Monica Reznick
Paul Rubin
Sylvia Silver
Kay Simpson
Annie Young

Directrice générale/
Executive Director
Ella Amir

Numéro d'entreprise/
Business Number
89652 4071 RR0001

5800, boul. Décarie
Montréal (Québec)
H3X 2J5

514 486-1448
Sans frais/Toll Free
1 877 303-0264

info@amiquebec.org
www.amiquebec.org

Montréal, le 23 janvier, 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité
montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une
Politique montréalaise pour l'action communautaire que AMI-Québec a le
plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé à Montréal, a pour mission d'aider les **membres
de l'entourage** à vivre avec les conséquences de la maladie mentale en offrant
des services de soutien, de formation, d'information et d'action sociale. Nos
initiatives de sensibilisation permettent de dissiper la honte trop souvent
associée à la maladie

Notre organisme est membre de RACOR. Nous soutenons la démarche
collective des regroupements montréalais en action communautaire
autonome et les avis émis suite aux démarches de concertation. Nous tenons
à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du
rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en
reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de
reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Cette proposition de
Politique montréalaise en témoigne. Toutefois, nous demandons à ce que les
améliorations suivantes soient apportées à la Politique montréalaise:

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial.
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).
- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduise les valeurs du mouvement communautaire.

Retrouver l'espoir L'espoir de se retrouver • The Recovery of Hope The Hope of Recovery



- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.
- S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.



Ella Amir
Directrice générale